****

**Appel à pré-projets 2021**

**Santé & Éducation : quelles solutions innovantes pour réduire les inégalités sociales de santé ?**

**Pour contribuer à réduire les inégalités sociales de santé, la Fondation d’entreprise CNP Assurances lance un appel à pré-projets pilotes dédiés à la création d’un programme « Pass Bien-être » pour les jeunes de 16 à 25 ans, en situation de handicap et en milieu ordinaire.**

**Les projets « Pass Bien-être » attendus par la Fondation CNP Assurances ont pour objectif de permettre aux jeunes bénéficiaires de développer au cours de leur parcours éducatif et tout au long de la vie les attitudes (*life skills*) concourant à l’adoption de comportements favorables à leur santé et leur bien-être.**

**Au terme d’un processus d’analyse, de présélection puis d’approfondissement des pré-projets retenus, le Conseil d’Administration de la Fondation CNP Assurances désignera au maximum trois lauréats bénéficiaires d’une dotation globale de 240 000€, éventuellement reconductible.**



**Date limite de candidature : 25/05/2021 à**[**fondation@cnp.fr**](mailto:fondation@cnp.fr)

**CNP Assurances et son mécénat**

Acteur de référence sur le marché français de l’assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d’épargne/retraite innovantes.

CNP Assurances a pour mission de protéger, dans la durée, les personnes et tout ce qui compte pour elles. Avec ses partenaires, l’entreprise réinvente les solutions de protection adaptées à chacun pour accompagner tous les parcours.

Le mécénat de CNP Assurances exprime cette mission et concrétise l’engagement de l’entreprise en faveur d’une société plus inclusive et d’un environnement durable : **en contribuant à la prévention et à la promotion de la santé et du bien-être, les actions de mécénat participent à la protection, à long terme, des personnes, de la société et de la planète.**

**La Fondation d’entreprise CNP Assurances**

Depuis 1993, la Fondation CNP Assurances prolonge la mission de l’entreprise de protéger les personnes et la société, dans la durée. Fondation d’entreprise depuis 2011, elle se situe dans la seconde année de son Programme d’Actions Pluriannuel-PAP 2019 – 2022.

La Fondation CNP Assurances intervient sur deux axes : **réduire les inégalités sociales de santé** et sauver des vies.

Comme l’entreprise, la Fondation mise sur la prévention des risques pour réduire, par l’éducation, les inégalités sociales de santé.

***Les trois principes d’action de la Fondation CNP Assurances***

* La Fondation privilégie la co-construction de projets avec ses partenaires associatifs pour inventer des programmes d’action utiles à la protection des jeunes publics tout au long de leur parcours.
* La Fondation crée les conditions d’essaimage des actions soutenues en mesurant et documentant leurs résultats et en favorisant les synergies entre les structures partenaires.
* La Fondation accompagne l’engagement des collaborateurs de CNP Assurances pour bâtir, avec eux, une société plus inclusive.

***L’axe « Réduction des inégalités sociales de santé » de la Fondation d’entreprise CNP Assurances***

L’allongement constant de l’espérance de vie témoigne de l’amélioration de l’état de santé de la population française dans son ensemble. Pourtant, ces progrès n’ont pas profité de la même manière à tous ces dernières décennies : des disparités de santé subsistent et tendent même à se creuser entre les différents groupes sociaux.

Pour combler cette fracture, la Fondation CNP Assurances contribue depuis 5 ans à la réduction des inégalités sociales de santé.

Avec ses partenaires associatifs et le concours des collaborateurs de l’entreprise, la Fondation privilégie la prévention et concentre son action sur l’éducation des jeunes aux bonnes pratiques de santé et de bien-être.

**L’appel à pré-projets 2021**

Pour contribuer à réduire les inégalités sociales de santé, la Fondation d’entreprise CNP Assurances lance un appel à pré-projets pilotes dédiés à création d’un programme « Pass Bien-être » pour les jeunes de 16 à 25 ans, en situation de handicap et en milieu ordinaire.

Par cet appel à pré-projets, la Fondation CNP Assurances fait le choix de soutenir des projets « Pass Bien-être », émergents et innovants, ayant pour objectif de permettre aux jeunes bénéficiaires de développer au cours de leur parcours éducatif et tout au long de la vie les attitudes (*life skills*) concourant à l’adoption de comportements favorables à leur santé et leur bien-être.

***Définition des « life skills »***

En 1993, l’OMS a introduit le concept global de compétences psychosociales (*life skills*) qui fait référence, en premier lieu, à « la capacité d’une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C’est la capacité d’une personne à maintenir un état de bien-être subjectif qui lui permet d’adopter un comportement approprié et positif à l’occasion d’interactions avec les autres, sa culture et son environnement. La compétence psychosociale joue un rôle important dans la promotion de la santé dans son acception large renvoyant au bien‑être physique, psychique et social ».

(World Health Organization (WHO). Life skills education in schools. Geneva: WHO, 1997 : 48 p.)

L’OMS décline les compétences psychosociales (*life skills*) en cinq couples d’attitudes à développer au cours de l’éducation et tout au long de la vie pour permettre l’adoption de comportements favorables à la santé et au bien-être :

1. Savoir résoudre les problèmes - Savoir prendre des décisions ;
2. Avoir une pensée créatrice - Avoir une pensée critique ;
3. Savoir communiquer efficacement - Être habile dans les relations interpersonnelles ;
4. Avoir conscience de soi - Avoir de l’empathie pour les autres ;
5. Savoir gérer son stress - Savoir gérer ses émotions.

**Vecteurs d’amélioration de la santé et du bien-être de la population, ces compétences psychosociales augmentent la capacité des personnes à participer à la société et contribuent à réduire les problèmes de santé (addictions, santé mentale, etc.) et les inégalités sociales.**

***Projets attendus***

Les projets « Pass Bien-être », destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de handicap et en milieu ordinaire, portent sur des dispositifs « pilotes » de développement des *life skills*, susceptibles de bénéficier, en phase de conception ou d’amorçage, du soutien de la Fondation CNP Assurances.

Visant à être déployés durant le parcours éducatif jusqu’à l’entrée dans la vie sociale et professionnelle de ces jeunes, ces projets favorables à leur santé et leur bien-être dotent par ailleurs les bénéficiaires des capacités facilitant leurs choix d’orientation, la poursuite de leurs études et leur entrée dans la vie active.

Afin de maximiser leur impact social auprès du plus grand nombre, les projets sont d’envergure et privilégient une approche globale et transversale, sans se centrer sur des incapacités ou des problèmes de santé spécifiques. Ils favorisent ainsi, au quotidien et à long terme, l’égalité des chances en santé.

Les projets de développement des *life skills* retenus complèteront les programmes actuellement soutenus par la Fondation visant, par l’éducation à la santé, la protection de la santé et la prévention des conduites à risques à renforcer la capacité des jeunes à repérer, comprendre et s’approprier les informations utiles et les bonnes pratiques de santé et de bien-être.

Ils amplifieront les moyens dont les jeunes peuvent disposer pour préparer et construire leur parcours de vie en prenant soin d’eux-mêmes et des autres, pour devenir des citoyens autonomes et responsables en matière de santé individuelle et collective.

**Conditions d’éligibilité**

* Tout organisme d’intérêt général à but non lucratif, ayant au moins 3 ans d’antériorité, en capacité de produire des reçus fiscaux, portant un projet concret, émergent et innovant, inscrit sur le long terme, répondant aux besoins des jeunes de 16 à 25 ans, sur la thématique de réduction des inégalités sociales de santé présentée ci-dessus.
* Le projet ne peut pas être porté par une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique.
* Le siège de la structure est situé en France ;
* Le projet se déploie sur l’ensemble du territoire, France métropolitaine et outre-mer.
* Le soutien financier accordé pour 1 an, éventuellement renouvelable.
* Le candidat retenu à la fin de la procédure s’engage à signer une convention annuelle de mécénat et à communiquer à la Fondation CNP Assurances les pièces justificatives exigées par la conformité interne de CNP Assurances.
* L’organisme atteste sur l'honneur, n'avoir aucun conflit d'intérêt, de quelque nature que ce soit, dans le cadre de la réalisation du projet.

**Critères d’appréciation du pré-projet**

* Être en cohérence avec :
* La mission sociétale de CNP Assurances : protéger, dans la durée, les personnes et tout ce qui compte pour elles ;
* L’engagement de CNP Assurances en faveur d’une société inclusive et durable ;
* L’ambition et les axes d’intervention de la Fondation CNP Assurances ;
* Les objectifs de la structure candidate.
* Correspondre à la thématique de l’appel à pré-projets ;
* Être pilote, à savoir en phase de conception ou d’amorçage ;
* Être innovant, à impact réel et s’inscrivant dans le moyen et le long terme. Les dossiers ne reposant que sur une action limitée dans le temps et dans l’espace ou un besoin ponctuel ne seront pas pris en compte ;
* Être co-construit avec la Fondation CNP Assurances en prévoyant des modalités de suivi de projet associant la Déléguée Générale de la Fondation ;
* Être porteur de potentialités d’essaimage et de transmission (concept, méthodologie, enseignements ou bonnes pratiques) au-delà du partenariat avec la Fondation CNP Assurances ;
* Intégrer un dispositif d’évaluation (indicateurs de suivi, évaluation des risques, mesure d’impact social) ;
* Être de nature à engager des collaborateurs de CNP Assurances ;
* L’organisme candidat ne pourra présenter qu’un seul pré-projet ;
* Plusieurs organismes pourront s’associer autour d’un même pré-projet ; le cas échéant, un porteur de projet sera explicitement désigné ;
* **Parmi les projets retenus, l’un au moins sera spécifiquement dédié aux jeunes en situation de handicap.**

**Procédure**

* **Dépôt des dossiers de candidatures entre le 30 avril et le 25 mai 2021 inclus**
  + Téléchargez la fiche descriptive du pré-projet ici http://www.cnp.fr Rubrique « Le Groupe » / « Qui Sommes-nous » / « Fondation CNP Assurances »
  + Envoyez la fiche de pré-projet au format Word (version modifiable) uniquement par mail à : [fondation@cnp.fr](mailto:fondation@cnp.fr)
* **Pré-sélection des projets**
  + Comité de pré sélection : mai 2021
  + Conseil d’Administration de la Fondation d’entreprise CNP Assurances : juin 2021. Il est composé de 13 membres :
* 6 représentants de l’entreprise fondatrice
* 2 représentants des salariés de CNP Assurances
* 5 personnalités qualifiées pour leur expertise dans les domaines de la santé, du bien-être, de l’action sociale et de l’éducation
* Notification de la décision du CA par e-mail : à partir du 18 juin 2021
* **Sélection finale des projets**
  + Approfondissement des projets entre leurs porteurs et les équipes de la Fondation : entre juillet et novembre 2021
  + Décision finale CA de la Fondation : décembre 2021
* **Mise en œuvre du projet :** 
  + Les candidats retenus devront être en capacité de lancer leur projet dès le mois de janvier 2022

**Engagements**

**Communication**

* Les candidats et les lauréats autorisent la Fondation CNP Assurances à publier leurs logos et images, la description non confidentielle de leur projet, dans le cadre des actions d’information et de communication liées à l’appel à projets et ses résultats, sur tous les supports de communication de CNP Assurances.

**Informatique et libertés**

* Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, les informations que le participant communique dans le cadre de cet appel à projets sont destinées à la Fondation CNP Assurances et à CNP Assurances.
* Le participant dispose également d’un droit d’opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes ainsi qu’un droit d’opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.
* Aucune donnée concernant le candidat n’est transmise à des tiers autres que les partenaires en charge d’activités dans le cadre de l’appel à projets.
* Le participant est tenu de respecter les dispositions de la loi relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales.
* La Fondation d’entreprise CNP Assurances prend les mesures nécessaires et utiles afin d’assurer la sécurité et la confidentialité des données conformément aux dispositions de la loi précitée.

**Confidentialité**

* A l’exception des éléments liés à l’information / communication, toutes les informations communiquées par les candidats seront confidentielles et ne pourront être divulguées ou publiées sans son autorisation expresse. Elles restent la propriété du candidat.

**Responsabilité**

* La responsabilité de la Fondation CNP Assurances, y compris celles des membres du Comité de sélection et du CA, ne saurait être engagée en cas de litige relatif au processus de recevabilité et de sélection.

**Modification du règlement de l’appel à pré-projets**

* La Fondation CNP Assurances se réserve le droit de modifier, d’écourter, de proroger ou d’annuler le présent appel à pré-projets et son règlement si les circonstances l’exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**Acceptation du règlement de l’appel à pré-projets**

* Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions.

**Loi applicable**

* Le présent règlement est soumis à la loi française.

**[Pour en savoir plus sur la Fondation d’entreprise CNP Assurances, consultez le Rapport Annuel 2019 et l’Essentiel Mécénat](https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/newsroom/publications?search%5Bthematic%5D%5B%5D=145)**

**Contacts**

**Isabelle MILLET-CAURIER**Déléguée Générale Fondation CNP Assurances

T : +33 (0) 1 42 18 68 09 - M : +33 (0)6 43 53 69 99

E-mail : isabelle.millet-caurier@cnp.fr

**Anne GUIARD-GIUDICELLI**Cheffe de projets  
T : +33 (0)1 42 18 86 34 - M : +33 (0)6 07 63 44 33

E-mail : anne.guiard-giudicelli@cnp.fr

Fondation d’entreprise CNP Assurances

Siège social : 4, place Raoul Dautry 75716 Paris cedex 15

Identifiée SIREN numéro 794 697 706